



Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2020

Réponses aux questions écrites reçues préalablement à l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2020

* * *

L'article L.225-108 alinéa 4 du Code de commerce permet au Conseil d'Administration de répondre aux questions écrites des actionnaires sans qu'elles ne soient reprises en Assemblée Générale dès lors qu'elles figurent sur le site Internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2020, cinq courriers, contenant des questions écrites, ont été reçus.

* * *

I. Questions écrites du Forum pour l'Investissement Responsable :

1. « *Quelle est la liste de vos activités non-compatibles avec l'accord de Paris (i.e. un scénario climatique maintenant l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 °C et poursuivant les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à 1,5 °C)? Quelles sont les actions prises pour vous désengager de ces activités en 2020 ?* »

Réponse du Conseil d'Administration :

La nouvelle stratégie du Groupe AXA en matière de lutte contre le changement climatique est décrite à cette adresse : <https://www.axa.com/fr/newsroom/actualites/nouvelle-strategie-climatique-2019>. Notre rapport Climat 2019 (combinant à la fois les recommandations de la TCFD et notre réponse à l'article 173 de la LTECV) est disponible à cette adresse : <https://www.axa.com/en/newsroom/publications/2019-climate-report>

Vous trouverez dans ces documents les différents axes et développements de cette stratégie. Celle-ci comporte notamment des restrictions en matière d'investissement et d'assurance concernant des activités que nous jugeons non compatibles avec l'accord de Paris, à savoir le charbon et les sables bitumineux. Nos critères d'exclusion sont détaillés dans le document suivant : https://www-axa-com.cdn.axa-contento-118412.eu/www-axa-com%2F26e79c8c-0f77-4e6b-bb65-cda939bbe8b5_2019+climate+strategy+-+public+detailed+document-b.pdf

En outre, au-delà de ces restrictions, nous ne procédons pas par « liste », mais nous nous sommes dotés d'un objectif de neutralité carbone au niveau de nos investissements, que l'on peut décrire comme un objectif d'« alignement » de nos portefeuilles avec l'Accord de Paris, mesuré en termes de « potentiel de réchauffement climatique » limité à +1.5°C (voir <https://www.axa.com/fr/magazine/story/axa-s-aligne-sur-l-accord-de-paris>)

2. « *Comment vos CapEx/plans de développements sont-ils alignés avec un scénario climatique compatible avec l'accord de Paris ?* »

Réponse du Conseil d'Administration :

Vous pouvez vous référer à la réponse précédente concernant l'alignement de nos investissements avec l'Accord de Paris.

La notion de Capex ou plans de développement n'est pas adaptée à notre secteur d'activité dans la mesure où l'essentiel de notre empreinte environnementale est indirecte et résulte du portefeuille d'investissements auquel sont adossés nos engagements à l'égard de nos assurés. Cependant, concernant nos émissions « directes » (dites de Scope 1 et 2), AXA s'est doté d'un objectif de réduction des émissions de CO2 de -25 % pour la période 2018-2025, basé sur l'approche promue par l'initiative « *Science Based Targets* » (SBT), à laquelle AXA a adhéré en 2015.

Selon le SBT, les objectifs adoptés par les entreprises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sont considérés comme « *fondés sur la science* » s'ils sont conformes aux dernières attentes de la science climatique à l'égard des entreprises pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Plus précisément, AXA a choisi l'« Approche sectorielle de la décarbonisation » pour produire ces objectifs, qui ont été soumis à la SBT en 2019.

3. « Comment analysez-vous l'impact de vos activités sur les écosystèmes mondiaux et locaux (par exemple, la biodiversité)? Quels sont vos 5 principaux impacts sur ceux-ci (positifs et négatifs)? »

Réponse du Conseil d'Administration :

Dès 2018 AXA a pris conscience de l'impact de l'effondrement de la biodiversité sur les activités humaines et, par répercussion, sur ses propres activités. En effet la perte de biodiversité met en péril les services écosystémiques, ce qui menace à la fois la société et les entreprises qui en dépendent, et à leur tour les investisseurs et les assureurs qui dépendent d'une économie en bon état de fonctionnement. Le défi de la biodiversité est une extension naturelle des efforts d'AXA en matière de lutte contre le changement climatique.

La stratégie d'AXA en matière de biodiversité comprend actuellement les développements suivants :

- en mai 2019, lors des réunions ministérielles du G7, AXA a présenté avec le WWF le rapport « *Into the Wild - Integrating nature into investment strategies* » destiné à sensibiliser les investisseurs à la perte de biodiversité et à ses impacts économiques et financiers. Il présente plusieurs recommandations, notamment le lancement d'un groupe de travail, sur le modèle de la TCFD, pour promouvoir la protection et la restauration de la biodiversité. Le rapport appelle également à la création de mesures des risques liés à la biodiversité adaptées aux investisseurs, ainsi qu'à plusieurs autres développements (voir <https://www.axa.com/fr/magazine/comment-accompagner-la-transition-vers-la-protection-de-la-biodiversite>) ;
- AXA a lancé son troisième fonds à Impact lors du même G7, en mettant l'accent sur la protection de la biodiversité. Ce fonds investira entre 150 et 200 millions d'euros de l'actif général d'AXA pour financer des solutions crédibles qui produisent des résultats positifs mesurables ;
- le Fonds AXA pour la Recherche soutient activement la recherche universitaire sur les risques liés à la biodiversité ;
- AXA XL contribue activement à l'*Ocean Risk and Resilience Action Alliance* (ORRAA), une alliance visant à développer des stratégies de gestion des risques en utilisant l'expertise de la communauté financière afin de protéger la biodiversité marine.

Cependant, concernant votre question, et en lien avec le premier point ci-dessus, les acteurs financiers n'ont pas encore d'outils de mesure adéquats pour évaluer de manière quantitative leurs impacts sur la biodiversité, ni les risques sur leurs activités. C'est pourquoi nous avons lancé un appel début 2020, avec d'autres investisseurs, pour faire émerger de telles métriques (Voir https://realassets.axa-im.com/content/-/asset_publisher/x7LvZDsY05WX/content/axa-im-bnp-paribas-am-sycomore-am-and-mirova-launch-joint-initiative-to-develop-pioneering-tool-for-measuring-investment-impact-on-biodiversity/23818)

4. « La crise du coronavirus va fortement affaiblir le tissu économique, et en particulier les TPE-PME. Dans ce contexte, votre groupe envisage-t-il de modifier les conditions de paiement de ses fournisseurs, et si oui, de quelle manière et sur quel périmètre géographique ? »

Réponse du Conseil d'Administration :

Dans plusieurs pays, dont la France, AXA a annoncé qu'il continuerait à assurer les entreprises même en cas de retard de paiement liés à la pandémie, et ce pour toute la durée du confinement, et qu'il assurerait un paiement rapide de tous ses fournisseurs afin de leur permettre de conserver la trésorerie et les liquidités nécessaires pour surmonter la crise.

Au-delà des mesures exceptionnelles mises en place dès le début du confinement notamment en matière de facilités de trésorerie, AXA France a intensifié ses engagements pour redistribuer au total plus de 200 millions d'euros de cotisations à ses clients :

- *Gel des cotisations pour les artisans, commerçants et professions libérales*
Du 14 avril jusqu'à la fin de l'année 2020, tous les clients artisans, commerçants et professions libérales dont le contrat arrive à terme verront leur niveau de cotisation inchangé au renouvellement ;

- *Remboursement de deux mois de cotisations pour les professionnels et entreprises fermés*
Deux mois de cotisations sont restitués à tous les artisans, commerçants, professions libérales et TPE/PME qui ont été contraints d'arrêter leur activité pour la durée du confinement généralisé, en application de l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 ;
- *Réduction des appels de cotisations des contrats révisables des entreprises*
Toutes les entreprises clientes titulaires de contrats révisables en fonction du chiffre d'affaires pourront solliciter une réduction de leurs cotisations tenant compte de la baisse de leur activité sans attendre la clôture de l'exercice 2020 ;
- *Maintien des garanties en cas de difficultés de paiement pour les professionnels et TPE*
Les garanties de l'ensemble des contrats sont maintenues pendant la durée du confinement, pour les clients artisans, commerçants, professions libérales et TPE qui ne pourraient pas régler leur cotisation.

5. *« Comment votre société prépare-t-elle ses salariées aux transitions du XXI^e siècle qui bouleversent votre industrie ? »*

Réponse du Conseil d'Administration :

Pour accompagner les transformations de la société, l'assurance a un rôle essentiel à jouer et notre métier est en constante évolution. AXA travaille depuis de nombreuses années à anticiper ces transformations.

Le Groupe a mis en œuvre une stratégie de distribution multi-canal, alliant digital et présentiel, plaçant l'agent ou le conseiller au centre de la relation et permettant à ses clients d'interagir avec lui de la manière la mieux adaptée à leur besoin spécifique à chaque instant.

Pour faciliter l'accès à la santé, AXA a également été l'un des pionniers dans le développement de la télémédecine.

Le Groupe innove de plus en plus pour créer des couvertures donnant accès à l'assurance au plus grand nombre : il développe ainsi des solutions d'assurance paramétrique pour étendre la couverture des risques climatiques.

Ces innovations transforment le quotidien des collaborateurs d'AXA et, pour les accompagner, leur donner les moyens d'acquérir les compétences dont ils auront besoin dans les années à venir et faire d'AXA une entreprise apprenante, le Groupe a fait de la formation un axe stratégique. Nous avons investi 143 millions d'euros pour développer un ensemble d'outils et de ressources destinés à la formation de nos collaborateurs. Cet investissement se concrétise notamment par un partenariat avec la plateforme LinkedIn Learning. Depuis le début de l'année, les collaborateurs du Groupe ont ainsi suivi plus de 33 000 heures de formations. AXA a également mis en place une initiative globale annuelle ayant pour but de promouvoir la formation et l'apprentissage, les « AXA Learning Games », à laquelle tous les collaborateurs ont pu participer ces deux dernières années.

6. *« Avez-vous une définition du « salaire décent » ne se limitant pas au salaire minimum légal local ? Si oui laquelle ? Comment votre société garantit-elle à ses salariées un salaire décent, notamment dans ses principaux pays d'implantation ? »*

Réponse du Conseil d'Administration :

AXA veille à ce que la rémunération des employés dans toutes les entités soit alignée avec les pratiques et niveaux de marché, et qu'elle respecte les prescriptions réglementaires. Chaque année, AXA mène, à l'aide de cabinets spécialisés, des études de rémunération afin de s'assurer de la compétitivité et de la cohérence des rémunérations individuelles et en vérifie l'alignement par rapport à des positions similaires.

Dans ce domaine, AXA va en général au-delà du minimum légal. A titre d'exemple, en matière de congé parental, le Groupe applique une politique ambitieuse dans l'ensemble des pays où il est implanté. Les salariés du Groupe bénéficient au minimum d'un congé de 16 semaines pour le parent principal et d'un congé de 4 semaines pour le co-parent, intégralement rémunérés. Dans les pays où la législation est différente de la politique parentale du Groupe, ou si une entité du Groupe offre des conditions plus avantageuses pour ses salariés, AXA appliquera toujours le système le plus favorable aux nouveaux parents (Voir <https://www.axa.com/fr/magazine/politique-parentale-globale>)

7. « Dans le cadre des formules des accords d'intéressement dont bénéficient vos salarié.e.s en France, prenez-vous en compte des critères environnementaux et sociaux ? Si oui comment et dans quelle proportion ? »

Réponse du Conseil d'Administration :

Les formules des accords d'intéressement sont propres à chaque entité du Groupe et définies en fonction de leur réglementation et de leur activité. Un certain nombre de sociétés du Groupe ont défini des critères environnementaux, notamment liés à la consommation de papier, pouvant atteindre jusqu'à 10 % du calcul de l'intéressement. La grande diversité des accords parmi les nombreuses entités ne nous permet pas d'établir une statistique pour l'ensemble du Groupe AXA.

8. « Dans le cadre de l'épargne salariale, quelle est la part des fonds qui bénéficient d'un label responsable (CIES, Finansol, Greenfin, ISR) ? »

Réponse du Conseil d'Administration :

34 % de l'épargne salariale des collaborateurs d'AXA (hors fonds d'actionnariat investis en titres AXA) est placée dans les fonds labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable).

9. « La répartition des impôts pays par pays est-elle débattue par le conseil d'administration dans son ensemble et/ou au sein du comité d'audit ? Pensez-vous en rendre les résultats publics ? »

Réponse du Conseil d'Administration :

Le Groupe AXA publie depuis 2019 sur une base annuelle un rapport de transparence fiscale qui détaille sa contribution fiscale, sans se limiter à sa contribution en matière d'impôt sur les sociétés, dans ses 10 principaux pays. Nous vous renvoyons à ce titre au rapport de transparence fiscale disponible sur le site du Groupe AXA (<https://www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-fiscale>).

L'établissement de ce rapport de transparence fiscale implique notamment des discussions régulières avec le directeur financier du Groupe et certains échanges avec d'autres membres du Comité de Direction du Groupe, mais ne fait pas l'objet d'une présentation annuelle au sein du Conseil d'Administration ou du Comité d'Audit à ce jour.

Par ailleurs, en ce qui concerne le *Country By Country Reporting* (CBCR), le Groupe AXA satisfait pleinement à ses obligations telles que définies par les règles françaises et n'entend pas à ce jour aller au-delà des obligations posées par la loi fiscale.

10. « Les problèmes de cohésion sociale dus aux écarts de rémunérations sont-ils examinés en conseil d'administration et font-ils l'objet d'une politique ? »

Réponse du Conseil d'Administration :

La Politique de Rémunération du Groupe AXA pose plusieurs principes directeurs, dont une rétribution juste, équilibrée et alignée aux pratiques de marché, et veille à ce que les salariés soient payés de manière équitable en interne en fonction du poste, des compétences, de la contribution ou de l'impact, et qu'aucune discrimination ne soit faite sur des critères tels que le genre ou autres facteurs non pertinents. Cette politique est applicable à tous les salariés du Groupe AXA et approuvée annuellement par le Conseil d'Administration d'AXA sur recommandation de son Comité de gouvernance et de rémunération.

11. « La politique pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes en termes de rémunération, de carrière et d'accès aux postes de responsabilité et les cibles à atteindre sont-elles débattues en conseil d'administration ? »

Réponse du Conseil d'Administration :

Le Groupe AXA est engagé à l'égard de l'égalité des genres à tout niveau et cet engagement est reflété dans les politiques de ressources humaines du Groupe. Entre autres :

- La politique de rémunération du Groupe AXA, qui est approuvée par le Conseil d'Administration, pose le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Notre ambition est d'atteindre la parité au sein de la population GLN (*Global Leadership Network*, composé d'environ 300 personnes) d'ici 2023 : à fin 2019, les femmes ayant un rôle GLN représentaient 32 %.

Nos actions en termes de recrutement, formation et développement des talents servent cette ambition, avec notamment l'engagement des leaders en tant que sponsors dans certains programmes de développement mais aussi parce que la diversité dans les équipes, et notamment la diversité des genres, est un objectif commun aux top managers.

Ces sujets font l'objet de *reporting* et de débats réguliers au sein du Comité de gouvernance et de rémunération et du Conseil d'Administration d'AXA.

12. « Entendez-vous publier l'avis des partenaires sociaux sur la Déclaration de Performance Extra-Financière de votre groupe ? »

Réponse du Conseil d'Administration :

Bien qu'il n'existe pas d'obligation légale ou réglementaire de consulter les partenaires sociaux sur la Déclaration de Performance Extra-Financière, nous entretenons des échanges réguliers avec eux sur toutes les questions liées à notre politique RSE.

A titre d'illustrations, la stratégie globale RSE 2019-2020 a été présentée en 2019 au Comité de Groupe Européen. Un point d'étape sur le Devoir de Vigilance a également été présenté en 2019 en Comité de Groupe France. De même, nos nouvelles actions liées à la biodiversité ont été exposées à cette instance.

II. Question écrite de M. Bernard Delpech :

« Lors de l'annonce du plan **AMBITION 2020** un certain nombre d'objectifs ont été fixés, pour lesquels à ma connaissance il n'y a pas de communication. Cela couvre les objectifs suivants

- 100% des entités AXA au-dessus des moyennes nationales de satisfaction client (NPS) en 2020
- Un plan de réduction des coûts de 2,1Md€ sur 2015- 2020
- +45M€ de prime vs 2016 sur les assurances paramétriques
- 10 fois plus d'utilisateurs des applis de prévoyance d'ici 2020
- 50 000 années de vie gagnées par nos clients grâce aux programmes de bien-être en 2020 vs 2016
- 200 000 vies protégées grâce à nos partenariats

Peux-tu connaître où le groupe AXA en est sur ces objectifs ? »

Réponse du Conseil d'Administration :

Comme vous le savez, notre plan arrivera à son terme à la fin de l'année. Ce sera l'occasion pour le Groupe de revenir sur l'ensemble de ses engagements, notamment financiers : poursuite de la dynamique de croissance, hausse de la rentabilité grâce à notre excellence technique et solidité du bilan.

Concernant plus précisément vos questions, voilà où le Groupe en est actuellement :

- **Plan de réduction des coûts de 2,1 milliards d'euros sur 2015-2020**

Nous sommes en bonne voie pour atteindre notre objectif de réduction des coûts, dont le montant s'élevait à 1,7 milliard en 2019.

- **Satisfaction clients (NPS) - 100% des entités AXA au-dessus des moyennes nationales de satisfaction client en 2020**

En 2019, le taux était de 75%, en forte progression par rapport à 2018 où il était à 54%. La performance 2019 est légèrement en dessous des objectifs fixés par le Conseil d'Administration (77%).

- **+45M€ de prime vs 2016 sur les assurances paramétriques**

Comme vous le savez, AXA Global Paramétrique, l'entité qui propose des solutions paramétriques avec des services innovants pour protéger les communautés et les entreprises face aux catastrophes naturelles, a été renommée AXA Climate. L'ensemble des primes générées par ces activités s'élève à 100 millions d'euros. Notre objectif est déjà atteint.

- **10 fois plus d'utilisateurs des applis de prévoyance d'ici 2020** (nous avons évoqué 10 fois plus d'utilisateurs des applis de **prévention** et non de prévoyance d'ici 2020 dans notre rapport intégré 2016 page 44)
- **50 000 années de vie gagnées par nos clients grâce aux programmes de bien-être en 2020 vs 2016**
- **200 000 vies protégées grâce à nos partenariats**

Ces objectifs avaient été définis dans le cadre de notre stratégie RSE en 2015, afin de mesurer l'impact de nos actions de prévention, notamment dans le cadre de partenariats. La mise en œuvre de certains de ces indicateurs s'est avérée complexe : la mesure du « nombre d'années de vie gagnées » reposait sur une application de santé incitant nos clients à agir pour leur santé et convertissant leurs efforts en « mois ou années de vie gagnés », mais ce programme n'a pas eu le succès escompté.

A partir de 2017, les initiatives d'éducation aux risques et de prévention se sont poursuivies de façon décentralisée, sans mesure d'impact consolidée. Un accent plus important a été mis sur le changement climatique. Les premiers engagements sur la sortie du charbon ont été pris et tenus en 2015. Ils ont été suivis d'engagements supplémentaires (en 2017, 2018 et fin 2019), dont un certain nombre se sont déjà concrétisés : par exemple notre objectif d'investissements verts est passé de 3Mds€ (atteint dès 2017) à 12Mds€ en 2020 (atteint en 2019), et à présent fixé à 24Mds€ d'ici 2023, ou encore notre objectif de -25% de CO2 sur l'empreinte environnementale interne qui a été atteint dès 2019.

III. Question écrite de M. Serge Adler :

« Il s'agit évidemment d'une idée qui aurait pu germer dans l'un de vos esprits, mais puisque ce n'est pas le cas je vais en faire nommément la proposition.

Notre intérêt pour l'entreprise que nous possédons est aussi de faire fructifier son chiffre d'affaires. Une des composantes principales de ce chiffre d'affaires est le nombre de contrats, donc de clients ayant souscrit à des contrats d'assurance AXA.

*Pourquoi, dès lors, ne pas étoffer le parc clientèle de notre entreprise en proposant à chacun des actionnaires que nous sommes, de souscrire ses contrat(s) d'assurance (souvent obligatoires) auprès de notre société AXA, en proposant une **décote spécial actionnaire** qui serait, mettons, de 20%, pour motiver et intéresser le futur actionnaire souscripteur?*

*Il semble qu'il s'agisse là d'une solution dite **win-win** (i.e. à stratégie gagnante-gagnante) et je m'étonne de devoir la soumettre au Conseil.*

Je note, en effet, qu'il est souvent d'usage de proposer à ses actionnaires les produits et/ou services d'une société, à titre réduit ou même gracieux et, qu'en ce sens, ma proposition ne présente pas réellement d'originalité ou d'inventivité. »

Réponse du Conseil d'Administration :

AXA compte 250 000 actionnaires individuels et leur confiance et leur fidélité sont importantes pour le Groupe.

C'est pourquoi, nos actionnaires au nominatif bénéficient de la gratuité des droits de garde (hors PEA) et d'un droit de vote double après deux ans de détention du titre AXA.

Nous mettons à la disposition de tous nos actionnaires une équipe dédiée pour leur apporter l'ensemble des éléments utiles à la compréhension des enjeux, de la stratégie et des perspectives d'AXA, répondre à leurs questions et aller à leur rencontre lors de réunions d'information ou d'événements culturels.

S'agissant des prix que nous pratiquons sur nos produits d'assurance, il ne nous semblerait pas équitable de distinguer la qualité d'actionnaire ou non de nos clients. Nous sommes très soucieux en revanche de veiller à ce que chacun paie le juste prix et à ce que l'effort soit bien réparti collectivement pour que nous restions l'assureur de référence en France dans de nombreux domaines, que ce soit l'automobile, l'habitation, la santé, mais aussi la retraite ou la dépendance.

Intégrées à notre démarche d'assurance citoyenne initiée fin 2015 en France, nos réponses tarifaires visent ainsi à promouvoir comportements vertueux et actions de prévention.

Pour les particuliers, nous offrons par exemple un bonus accéléré jeune conducteur, un bonus conduite accompagnée ou des réductions pour les propriétaires de véhicules verts.

Les entreprises qui mettent en place des mesures de prévention incendie ou cyber bénéficient de réductions tarifaires. En prévoyance, l'offre Avizen Pro prévoit également des tarifs bonifiés pour les non-fumeurs.

IV. Question écrite d'un actionnaire individuel :

« Actionnaire du groupe AXA, je suis également locataire d'une résidence opérée par le groupe Kley (Kley Gentilly Operations SAS), société détenue par AXA IM Real Assets, elle-même filiale d'AXA S.A. Depuis mon arrivée, je ne peux que constater que la ventilation loyer/charges présentée dans les quittances émises par Kley Gentilly Operations SAS soit un loyer de 780€ assorti de 35€ de charges n'est pas conforme aux éléments arrêtés dans le bail avec ladite société soit 725 euros de loyer et un forfait de charges de 90 euros (P.4). Si j'attends la régularisation de cette situation, je souhaite également connaître l'impact comptable et fiscal de ces pratiques sur les comptes consolidés du groupe AXA. Je vous remercie. »

Réponse du Conseil d'Administration :

La plateforme Kley, acquise en fin d'année 2019 par AXA IM Real Assets, pour le compte des compagnies AXA, n'est pas consolidée au 31 décembre 2019 au sein du Groupe AXA. En effet, les seuils de matérialité déclenchant l'intégration au périmètre de consolidation, tels que définis par le Groupe AXA et validés par ses auditeurs, ne sont pas atteints.

Une éventuelle régularisation de la ventilation entre loyer et charges sera donc sans impact sur les comptes consolidés 2019, tant au niveau comptable que fiscal.

Nous avons fait suivre les différents éléments figurant dans votre question aux équipes d'AXA IM Real Assets qui traiteront votre dossier et y répondront, de façon individuelle, dans les meilleurs délais.

V. Question écrite Les Amis de la Terre et Reclaim Finance :

Question 1

« En rejoignant la Net-Zero Asset Owner Alliance fin 2019, AXA s'est engagé à aligner ses portefeuilles d'investissement sur une trajectoire 1,5°C. Cela nécessite d'engager dès maintenant l'ensemble des entreprises en portefeuille afin de les pousser à transformer leurs activités de manière à s'inscrire aussi sur une trajectoire 1,5°C. AXA n'atteindra pas son objectif si les entreprises en portefeuille ne l'atteignent pas.

La science climatique est très claire : si l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 - objectif lié à une trajectoire 1,5°C, peut paraître lointain, le tenir implique d'agir maintenant afin de notamment diminuer de moitié les émissions de GES d'ici 2030.

Total a un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 qui ne porte pas sur toutes ses émissions, et un simple objectif de diminution de l'intensité carbone de ses produits de 15% à l'horizon 2030. Non seulement Total n'est en aucun cas aligné avec une trajectoire 1,5°C mais ses engagements début mai démontrent qu'il n'entend pas s'aligner.

Et pourtant, AXA a voté contre la résolution climat soumise au vote des actionnaires de Total lors de l'Assemblée générale du groupe le 29 mai. Il serait extrêmement hypocrite de la part d'AXA de faire valoir un vice de forme ou un problème sur le fond de la résolution : le texte de la résolution vous a été ouvert à commentaires et modifications ; chacun sachant éperdument qu'elle ne serait pas adoptée, il s'agissait avant tout d'un moyen d'envoyer un signal fort au premier émetteur du CAC 40. BNP Paribas AM, lead investor qui a accompagné Total dans ses annonces climat de début mai a lui-même reconnu que les engagements pris par Total sont insuffisants et que la résolution allait dans le bon sens. Sans se dédire, BNP Paribas AM a décidé de s'abstenir.

⇒ Bloquer de telles résolutions étant incompatible avec son engagement 1,5°C, AXA doit faire un choix : allez-vous revoir vos pratiques en termes de vote afin de les aligner sur une trajectoire 1,5°C, ou arrêter de tromper vos clients et parties prenantes avec des promesses creuses et donc sortir de la Net-Zero Asset Owner Alliance ? »

Réponse du Conseil d'Administration :

Notre approche est avant tout basée sur un impératif de cohérence:

- Nous avons effectivement amplifié nos engagements en matière de lutte contre le changement climatique fin 2019 : neutralité climatique d'ici 2050, doublement de nos investissements verts, lancement des « *transition bonds* », et sortie totale du charbon, aussi bien en tant qu'investisseur et assureur. Votre association avait d'ailleurs félicité ces avancées en des termes forts. Nous sommes bien conscients que ce sont des engagements à agir, mais que l'atteinte de nos objectifs dépendra également de l'action d'autres acteurs de marché.
- Dans le cadre de cette stratégie, nous menons une politique d'engagement actionnarial active, seul ou en coalition, sur divers sujets dont le climat. En ce qui concerne Total, nous avons agi en conformité avec nos engagements :
 - Nos équipes ont rencontré la direction de Total à plusieurs reprises pour comprendre et évaluer les engagements du groupe pétrolier en matière de transition énergétique.
 - En tant que membre de la coalition d'engagement actionnarial « Climate Action 100+ », qui est incontournable sur ce sujet, nous avons soutenu le développement de l'engagement de Total à viser la neutralité climatique d'ici 2050, avec certains objectifs intermédiaires. Nous estimons que cet engagement, facilité par le travail de la coalition Climate Action 100+, est une réelle avancée qui doit être soutenue.
 - Nous avons bien étudié le contenu de la résolution que vous évoquez, mais nous souhaitons éviter de lancer des signaux contradictoires et aussi avons préféré apporter notre plein soutien à l'approche de co-construction proposée par la coalition CA100+. Celle-ci est perfectible, et nous y serons attentifs.
 - Plus généralement, nous estimons que cette entreprise, ainsi que certains de ses pairs Européens, a pris des engagements forts en matière de transition énergétique, et que ceux-ci restent rares dans d'autres régions du monde.

Question 2

« S'aligner sur une trajectoire 1,5°C requiert d'endiguer le développement des énergies fossiles et en particulier des plus risqués sur le plan climatique mais aussi sur le plan financier ou en termes de gestion des ressources naturelles (eau, air, biodiversité etc). Le secteur des gaz et pétrole de schiste combine l'ensemble de ces risques et la crise que nous traversons a pourtant mis en évidence sa vulnérabilité déjà bien connue :

- Les pétrole et gaz de schiste sont un pari hautement risqué financièrement, car en incapacité chronique de créer des bénéfices. Les entreprises spécialisées dans la production de pétrole et de gaz de schiste n'ont pas une seule année depuis dix ans générés de flux de trésorerie net – free cash flows – positif.
- Le pétrole et le gaz de schiste sont en outre une menace majeure pour le climat. Limiter le réchauffement climatique à + 1,5 °C ne laisse la place à aucun nouveau projet d'exploitation d'énergies fossiles. Au contraire, 60% de l'expansion mondiale de pétrole et de gaz d'ici 2030 est prévue aux Etats-Unis et repose sur quasi exclusivement le pétrole et le gaz de schiste, soit 4 fois plus que la croissance prévue au Canada et 7 fois plus qu'en Arabie saoudite.
- Ce secteur est finalement la cause de contaminations irréversibles de l'environnement et de problèmes sanitaires pour les populations forcées d'y être exposées. L'exploitation du pétrole et du gaz de schiste a pour cela été banni dès 2011 en France.

Rothschild & Co est le quatrième plus gros investisseur français dans les producteurs de pétrole et de gaz de schiste, avec fin mars 2020 982 millions de dollars détenus en actions et obligations dans les 75 développeurs de ce secteur. Alors que la valeur de ces entreprises était en chute libre début 2020, violemment frappées par le contre-choc pétrolier, AXA a même fait le choix d'acheter de nouveaux titres. Par ailleurs, si AXA n'a aucune politique visant à exclure de ses investissements les entreprises les plus exposées et celles qui s'y développent, AXA peut aussi leur fournir des polices d'assurance et même assurer directement de nouveaux projets de gaz et pétrole de schiste.

⇒ Vous engagez-vous à prendre acte des risques que représentent l'exposition d'AXA au pétrole et au gaz de schiste, pour elle-même, pour ses actionnaires et pour le climat, et à vous désengager de ce secteur, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur ? »

Réponse du Conseil d'Administration :

Nous avons agi tôt sur la question du charbon et des sables bitumineux, en lançant le premier désinvestissement en 2015, et les premières exclusions en matière de souscription en 2017, puis renforçant massivement ces restrictions fin 2019. Notre motivation est double :

- Financier : réduire le risque financier, la valorisation et la solvabilité de ces actifs est à risque vis-à-vis de la transition énergétique.
- Climatique : réduire notre soutien à des entreprises dont l'intensité carbone est clairement excessive, dans le but de contribuer à en restreindre l'activité.

Il n'y a donc aucune place pour le charbon dans la transition énergétique. Mais l'équation est différente pour le pétrole et le gaz, et tous les scénarios climat incluent une part, parfois importante, de pétrole et de gaz, pour deux raisons principales : l'intensité carbone est moindre, et, contrairement au charbon, les alternatives au pétrole sont encore limitées, notamment dans le transport routier, maritime et aérien. Le gaz est souvent décrit comme une énergie de transition et, en dessous de certains seuils, est même compatible avec les recommandations Européennes (taxonomie des activités vertes).

Aussi nous ne comptons pas aborder la question du pétrole et du gaz par le biais de restrictions sectorielles, mais de manière plus fine, notamment par le biais des nouvelles métriques de « potentiel de réchauffement climatique » que nous développons dans notre rapport climat, ainsi qu'en analysant l'impact des projets de développement de nouvelles capacités. Nous y reviendrons publiquement en septembre via nos réponses à une lettre reçue récemment de la part d'une coalition d'ONG dont vous faites partie.

Question 3

« Sortir du charbon dans les temps pour s'aligner sur une trajectoire 1,5°C requiert d'engager dès maintenant la fermeture de milliers de sites de manière à décommissionner les derniers actifs au plus tard en 2030 dans les pays européens et de l'OCDE et en 2040 ailleurs. La politique adoptée par AXA l'année dernière fait figure d'exemple à suivre au niveau international, notamment en raison de l'engagement d'AXA à appeler, seul ou via des initiatives collectives, les entreprises restantes en portefeuille à adopter d'ici 2021 un plan de sortie/fermeture de leurs actifs dans le secteur, aligné avec les dates de 2030/2040.

Figurent toujours dans le portefeuille d'AXA ou AXA IM des entreprises comme Engie, Enel, ou Fortum/Uniper. Toutes bloquent à des niveaux différents la sortie dans les temps du secteur du charbon, par exemple Engie au Chili et plus largement en Amérique latine. Et pourtant, hormis une initiative sur Fortum/Uniper, que nous saluons vivement, AXA a été non seulement inaudible sur les autres entreprises mais ne s'est pas non plus joint aux efforts collectifs. Par exemple, AXA n'a pas soutenu les questions déposées par plusieurs investisseurs du CA100+ dont l'ERAFP, Candriam, l'Ircantec ou EOS at Federated Hermes à l'Assemblée générale d'Engie et demandant au groupe français d'adopter "un plan de mise en oeuvre clairement articulé et détaillé pour la fermeture progressive de ses centrales au charbon restantes, conformément aux exigences du dernier rapport du GIEC".

⇒ La date de 2021 arrivant, AXA peut-il s'engager non pas à appeler les entreprises actives dans le charbon et restantes en portefeuille à adopter un plan de sortie/fermeture des actifs charbon détenus, puisque c'est déjà fait, mais à tenir ses engagements ? »

Réponse du Conseil d'Administration :

Nous ne revenons pas sur le cas de Total. Concernant Engie, nous avons analysé la proposition d'engagement il y a quelques semaines et avons décidé de ne pas soutenir cette lettre car :

- nos équipes ont mené une politique d'engagement actionnarial actif auprès d'Engie depuis 2018.
- Engie s'est doté d'une stratégie et d'engagements climat relativement ambitieux, et a notamment fortement réduit son exposition au charbon dans le cadre d'un virage stratégique de fond, que nous saluons.

Dans ce contexte, il ne nous paraissait pas utile de soutenir une lettre qui revient sur les points sur lesquels nos équipes ont déjà échangé et apporté suffisamment de clarifications.

Cependant, nous sommes d'accord avec vous sur le fait que la sortie du charbon reste une priorité, et nous nous sommes engagés à sortir totalement de ce secteur d'ici 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde). Aussi nous avons décidé de lancer, seuls ou via une action collective avec certains pairs qui ont la même ambition (0% de charbon en 2030 / 2040), une campagne d'engagement actionnariale dédiée à la sortie du charbon. Nous contacterons d'ici la fin de l'année les entreprises se trouvant actuellement sous nos seuils de restriction pour leur signaler l'existence de cette politique et de ses échéances, et leur demandant d'y réagir.

Comme vous pouvez le voir, nous comptons bien accompagner notre stratégie climat d'une action d'engagement actionnarial réelle, même si, au cas par cas, il peut nous arriver de refuser certaines initiatives de place.
